



Demande de prise en charge franchise

Par enna207

Bonjour,

Hier soir, vers 20h, en rentrant chez moi, un sanglier a percuté mon véhicule sur une route départementale dans une commune proche de la mienne et a endommagé mon véhicule.

Je suis assurée en "tous risques", les réparations vont donc pouvoir être prises en charge par mon assurance ; toutefois, j'ai une franchise de 300? ; j'avais envisagé de contacter l'ACCA (association des chasseurs) de cette commune afin de leur demander qu'ils me remboursent ce montant, puis-je le faire ? Merci de votre réponse

Par isernon

bonjour,

rien ne vous interdit de faire cette demande, mais je crois que les associations de chasseur ne remboursent les frais d'un accident avec un sanglier que lorsque il y a une chasse.

seule consolation, vous pouvez emporter le sanglier.

vous n'aurez pas de malus.

salutations

Par enna207

Merci beaucoup pour votre réponse, je vais essayer de les contacter

Par chaber

bonjour

la responsabilité de la société de chasse peut être recherchée lors d'une battue organisée. Vous pouvez avoir confirmation par votre assureur qui abandonnera tout recours si ce n'est pas le cas

Par enna207

Merci beaucoup pour vos informations